

Numéro 51 / Décembre 2025

Le Noirmont info

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous remettre :

Le Noirmont info n° 51

en vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas d'y porter.

Le Conseil communal

Administration / ouverture guichet

Lundi au mercredi 8h – 12h / 17h – 18h

Jeudi 8h – 12h

Vendredi 8h – 12h / 14h – 17h

① Secrétariat 032 953 11 15

① Caisse 032 953 11 16

① Cont. hab / AVS 032 953 12 15

Courriel commune@noirmont.ch

Site web www.noirmont.ch

Vacances d'hiver

Nos bureaux seront fermés du mardi 23 décembre 2025 dès 17 h 00 au vendredi 2 janvier 2026, inclus.



BREVES DES SERVICES COMMUNAUX

ADMINISTRATION

INFORMATIONS

Agenda

Un agenda 2026 « Le Noirmont » a été adressé à tous les ménages. Nous tenons à remercier les annonceurs sans qui ce cadeau de fin d'année ne serait pas possible.

Mesures hivernales – rappel des bonnes pratiques

❄️ Respecter les panneaux indicatifs et libérer les places de parc aux heures indiquées, ainsi les services de déneigement pourront effectuer leur travail correctement.

❄️ Déplacer vos véhicules régulièrement pour que les places publiques puissent être dégagées.

❄️ Ne pas jeter la neige sur la voie publique (trottoirs et routes).

Prestations en ligne

Dès février 2026, notre Commune proposera des prestations en ligne. Vous pourrez commander des attestations de domicile, d'établissement et de séjour directement depuis le guichet virtuel. Celles-ci seront encore en phase de test, donc si vous avez des commentaires constructifs n'hésitez pas à nous en faire part.



Evidemment, il sera encore possible de faire vos demandes par mail, téléphone ou au guichet de l'Administration communale.

Plus d'informations seront communiquées sur notre site Internet en temps voulu.

Bombardement Le Noirmont 29.10.1944 – Livre de Jacques Maurer

Le livre « Dommages collatéraux – La guerre a aussi frappé chez nous » sera à nouveau disponible.

Vous pouvez le commander au prix de CHF 30.-/pce en format papier.



Bulletin de commande

Livre « Dommages collatéraux » - Jusqu'au 31 janvier 2026

Nom et prénom :

Rue et N° :

Npa et lieu :

E-mail :

N° téléphone :

Nombre d'exemplaire(s) :papier

Merci de déposer le bulletin à l'Administration communale, rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, jusqu'au 31 janvier 2026. La livraison se fera courant mars 2026 directement au bureau communal. Nous vous contacterons lorsque nous aurons reçu le livre afin d'effectuer le paiement et vous le remettre.

Protection des données personnelles

Conformément à la Convention intercantonale Jura–Neuchâtel sur la protection des données et la transparence (CPDT-JUNE), entrée en vigueur le 1er octobre 2022, la Commune veille au respect des dispositions légales relatives à la collecte, au traitement et à la communication des données personnelles.

Les informations détenues par l'Administration communale ne peuvent être transmises qu'aux Autorités légalement habilitées, notamment les contrôles des habitants des différentes Communes, la Police, les Autorités judiciaires ou fiscales et les assurances maladies.

Chaque administré dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de s'adresser au bureau communal ou au Préposé à la protection des données et à la transparence Jura–Neuchâtel (PPDT-JUNE) : www.ppdt-june.ch

AGENCE AVS

Cotisations AVS/AI/APG pour les étudiants

Attention même si vous êtes étudiant, vous êtes concerné par les cotisations AVS/AI/APG !

Ce qu'il faut savoir :

- Sont considérés comme étudiant ceux suivant une formation post-obligatoire, universitaire ou un apprentissage en Suisse.
- Vous payez une cotisation minimale de CHF 530.- dès le 1^{er} janvier de votre 21^{ème} année, si vous n'avez pas d'activité lucrative. Les étudiants exerçant une activité lucrative paient des cotisations à partir du 1^{er} janvier de leur 18^{ème} année.
- Exonération des cotisations comme étudiant si :
 - Vous prouvez avoir déjà payé minimum CHF 530.- de cotisations AVS/AI/APG via une activité rémunérée ou une allocation de service
 - Vous séjournez en Suisse uniquement pour vos études (sans domicile civil)
 - Votre conjoint-e verse minimum CHF 1'060.- de cotisations

Le formulaire pour vous affilier se nomme « Demande d'affiliation pour personne sans activité lucrative ». Il est important d'effectuer cette démarche dans le courant de l'année où vous atteignez 21 ans, afin de ne pas avoir de retard ou manques dans vos cotisations.

Prestations complémentaires – Remboursement des frais de maladie

Quels frais peuvent être remboursés ?

Les frais qui ne sont pas déjà pris en charge par une autre assurance (assurance-maladie, assurance accidents, AI, etc.) :

- Frais dentaires (si le traitement est simple, économique et raisonnable) ;
- Frais d'aide, soins ou assistance à domicile ou dans des structures de jour ;
- Frais supplémentaires pour un régime alimentaire spécial indispensable ;
- Frais de transport vers le centre de soins le plus proche ;
- Moyens auxiliaires (ex. location de lits électriques) ;
- Participation aux coûts de l'assurance maladie (franchise + quote-part) — jusqu'à CHF 1'000.- par année ;
- Séjours de convalescence ou dans une station thermale prescrits par un médecin (avec déduction d'un montant pour l'entretien)

Combien peut-on se faire rembourser pour la franchise et la quote-part ?

Jusqu'à CHF 1'000.– par année, ce montant est compris dans le total annuel maximum des frais remboursables.

Quels sont les montants maximums remboursables par année ?

Personne seule vivant à domicile : **CHF 25'000.–**

Couple vivant à domicile : **CHF 50'000.–**

Personne en EMS / maison de retraite : **CHF 6'000.–**

Comment faire la demande de remboursement ?

Envoyez le décompte de prestations de votre assurance-maladie et la facture à l'ECAS Jura, dans les 15 mois à partir de la date de la facture ou du décompte de prestations.

Remboursement même si on ne reçoit aucune prestation complémentaire annuelle ?

Oui, mais une demande de PC a dû être déposée et refusée à cause d'un excédent de revenus. Les frais sont remboursés pour la part qui dépasse l'excédent de revenus.

Que faire si le remboursement est refusé ?

Si les PC refusent le remboursement, vous pouvez demander une aide financière auprès de Pro Senectute (pour les personnes AVS) ou Pro Infirmis (pour les personnes AI).

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

MAIRIE

Administration générale – sécurité locale et police des constructions – action sociale – finances – zone AIC – PAL

Dicastère : M. Gabriel Martinoli, maire

Budget 2026

Le fléchissement de l'économie se concrétise dans les chiffres annoncés par le Service des contributions et par nos derniers entretiens avec les entreprises phares de notre Commune.

Le principal pays importateur et la conjoncture morose qui s'éternise ne nous ménageant pas ; nous avons dû avoir recours à la réserve de politique budgétaire qui joue pleinement son rôle dans ce contexte là. Un montant de CHF 600'000.- a donc été prélevé afin de compenser la hausse de notre participation à la péréquation financière.

De présenter des comptes bénéficiaires est une chose dont nous sommes fiers ; mais la péréquation financière nous attend au contour deux ans plus tard. En effet une somme de CHF 897'940.- nous a été facturée, compte tenu de l'important bénéfice réalisé en 2024. Cette importante somme est ensuite redistribuée aux Communes faibles financièrement. Nous contribuons donc pour une bonne part à soulager les finances des Communes des deux autres Districts. Ce que nos collègues du «Bas » feraient à coup sûr si nous étions dans leur situation...

Notre caissier présentera ses derniers comptes (2025) en juin 2026 prochain. A voir son sourire et sa mine réjouie, ça sera une énième année positive. Certaines Sociétés ayant été taxées définitivement pour les années 2023 et 2024, les effets se font ressentir maintenant seulement, et de manière positive, une fois de plus !

ZAFM (Aidgi) :

La nouvelle zone d'activités des Franches-Montagnes (Aidgi), située à l'entrée Est du village, trouve gentiment ses habits de fête ; plantation d'arbres, luminaires, coin de détente etc. Il ne manque plus que les entreprises qui voudront bien s'y installer. Le comité s'y attelle à bras le corps et organisera prochainement une rencontre avec le monde industriel et influent.

Belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Gabriel Martinoli

EAUX – STEP ET CANALISATIONS – PGEE – PGA – DÉCHETS

Dicastère : Mme Florence Girard

DÉCHETS

Prox-iti déchèterie mobile

Les encombrants déménagent sur le parking de l'Espace polyvalent dès le 1^{er} janvier 2026.

De même que pour la collecte des déchets spéciaux des ménages (actuellement à la rue du Marché). Merci de ne plus vous rendre à l'Ecopoint pour les sessions « Ramassage encombrants au Noirmont ».



Quelques règles à respecter

- **Les encombrants** sont des déchets ménages combustibles trop volumineux pour tenir dans un sac taxé de 110 litres (matelas, canapé, etc.) **les autres déchets (pots, plantons, jouets, seaux plastiques, etc.) doivent être déposés dans un sac taxé ;**
- Les apports ne doivent pas dépasser **1m³ par véhicule et par jour ;**
- Lors de transformations importantes ou déménagement ou un appartement/maison à vider, vous devez acheminer les déchets en entreprise ou demander une benne privée ;
- **Les déchets d'activités ne sont pas admis** (plastiques agricoles ou industriels, machines-outils, palettes, etc.) ;
- **Inertes : objets inertes seulement**, PAS de déchets provenant de chantiers de démolition ou de transformation ;
- Se référer au mode d'emploi envoyé en décembre 2024 pour connaître les déchets acceptés ou refusés ;
- **Chaque citoyen est responsable du déchargement de son véhicule ;**
- **Respecter le règlement d'exploitation** affiché lors des sessions Prox-iti ou sur notre site Internet www.noirmont.ch sous « Déchets » → « Prox-iti »

Bouteilles de gaz, j'en fait quoi ?

Nous souhaitons attirer votre attention sur une problématique croissante que nous rencontrons actuellement dans le traitement des déchets ménagers : l'augmentation significative de petites bouteilles de gaz jetées avec les déchets résiduels, les encombrants ou les recyclables.

Ces bouteilles, vraisemblablement issues d'activités de camping ou de grillades, ne sont généralement jamais totalement vides.

Lorsqu'elles se retrouvent dans les fours de VADEC, elles explosent et peuvent donc endommager gravement les installations, provoquer des arrêts de production et, surtout, mettre en danger nos collaborateurs.

Ces incidents ont des répercussions directes, tant en termes de sécurité que de coûts de maintenance, avec à terme un impact financier inévitable pour les communes et leurs habitants.

Les petites bouteilles de gaz – même vides – sont considérées comme des déchets spéciaux et doivent impérativement être rapportées chez leur fournisseur ou dans des points de collecte spécifiques.

Ces bouteilles ne doivent JAMAIS être jetées :

- dans les sacs taxés ;
- avec les encombrants ;
- avec les déchets recyclables

Campagne sacs en tissu

Notre campagne de récolte et confection de sacs en tissu continue !!!!
Et l'idée est d'étendre la campagne à plus large échelle en associant d'autres communes. Le projet est en cours...



Un immense MERCI à toutes ces personnes qui bénévolement s'activent à la confection de sacs tissus.

Nous sommes toujours à la recherche de tissus divers et plus particulièrement des jeans, pantalons (enfants ou adultes), même usés, de toutes tailles.

Si vous êtes intéressés à faire quelques sacs ou beaucoup, c'est volontiers que nous vous intégrerons dans le projet.

Vous pouvez coudre en groupe ou en solo à la maison. Si vous faites 5 ou 10 sacs ou même plus, c'est toujours cela de fait. Nous mettons à dispositions le matériel de couture et les patrons. C'est de la couture facile.

Et rappel, les sacs tissus non-utilisés peuvent être retournés dans la caisse en bois à l'Ecopoint.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme Florence Girard au 078 634 51 11



EAUX

Murgiers au nouveau réservoir des Combes et à la STAC Pont du Peu-Péquignot

Suite aux derniers travaux du réservoir des Combes et de la STAC au pont du Peu-Péquignot, des journées ont été organisées pour nettoyer, ramasser les cailloux dans le terrain et les utiliser pour confectionner des murgiers.

Déf. murgier : Un « murgier » est un terme régional désignant un gros tas de pierres, à l'origine formé en débarrassant des champs. Il peut servir d'habitat pour la faune (insectes, reptiles, petits mammifères).

Au printemps dernier, c'est sur les pâturages du réservoir des Combes qu'un samedi matin s'est organisé avec plus de 20 bénévoles. Tout d'abord, ramassage de cailloux, puis confection de murgiers aux alentours du réservoir.

Dans un deuxième temps, la classe de M. Pascal Falbriard, Ecole primaire du Noirmont, a fait le même travail à la STAC, pont du Peu-Péquignot. Les enfants ont ramassé des cailloux pour ensuite confectionner un grand murgier.

Messieurs François Gigon et Jean Zahnd ont été les animateurs de ces deux journées mises sur pied par la commune.

Je profite de remercier toutes les personnes présentes le samedi matin au réservoir des Combes, tous les élèves de la classe de 7 P pour leur présence sur le terrain, M. Pascal Falbriard pour avoir accepté de faire cette journée éducative, M. François Gigon et M. Jean Zahnd pour l'animation et la transmission de leurs connaissances, les employés de la voirie pour le matériel mis à disposition et la Commune pour la collation.

De belles journées à remettre sur pieds !!!

STAC – Classe de 7P – Le Noirmont

Un grand MERCI !



Réservoir les Combes



Voyez comme c'est beau. Un immense MERCI à vous tous !

AquaClic Inox et Douchette SwissClima

Des AquaClic Inox et Douchette SwissClima sont encore disponibles au bureau communal. Vous pouvez sans autre passer au guichet pour vous en procurer.

AquaClic Inox CHF 15.-/pièce



Douchette SwissClima CHF 25.-/pièce



ECOL'EAU ...

Economisons l'eau, respectons-là !

Il faut boire l'eau en pensant à sa source ...

C'est quand le puit est à sec que nous connaissons la valeur de l'eau...



Volumes d'eau captés en 2025 SEF – SOURCES

Mois	SEF – M ³	Sources – M ³
Janvier	1057	10755
Février	1960	10750
Mars	4991	6092
Avril	7765	9120
Mai	7741	8184
Juin	5117	11083
Juillet	8611	6509
Août	7977	7186
Septembre	1765	14299
Octobre	3744	12147
Novembre	-	-
Décembre	-	-

Précipitations en L/M² en 2025

Mois	L/M ²
Janvier	105
Février	46.8
Mars	30
Avril	77
Mai	87.6
Juin	89.2
Juillet	134.6
Août	122
Septembre	133.8
Octobre	128.8
Novembre	-
Décembre	-

L'eau ne coule pas toujours de source, alors respectons-là ...

Belles fêtes de fin d'année et un joyeux Noël à vous tous !

Florence Girard

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – CONSTRUCTION – PAL - CAMPING

Dicastère : M. José Oppliger

Rappel concernant les permis de construire

Nous vous rappelons que, conformément au Décret concernant les permis de construire (DPC) (RSJU 701.51), tous travaux de construction, transformation, démolition ou aménagement du territoire sont soumis à l'obtention préalable d'un permis de construire.

Les travaux ne peuvent être entrepris qu'après la délivrance du permis de construire par les Autorités compétentes, soit :

- Procédure simplifiée (petit permis) : la Commune
- Procédure ordinaire (grand permis) : le Canton

ainsi que, le cas échéant, des autorisations délivrées par d'autres Services compétents (notamment en matière d'environnement, l'ECA, ...)

Il est rappelé que la demande de permis doit être signée par **tous** les propriétaires et les travaux exécutés doivent correspondre strictement au projet déposé et au permis octroyé. Toute modification du projet initial doit faire l'objet d'une demande complémentaire avant la réalisation des travaux concernés.

Ne sont pas soumis à l'obtention d'un permis de construire, sous réserve du respect de certaines conditions :

- La pose d'installations solaires (panneaux photovoltaïques ou thermiques), par un formulaire d'annonce à déposer auprès de la Commune avant le début des travaux, afin de déterminer si l'installation est dispensée ou soumise à une demande de permis de construire selon la directive cantonale sur les panneaux solaires. Pour les bâtiments dans le périmètre ISOS, un permis devra être demandé ;
- La construction de cabanes de jardin, à condition qu'elles respectent les critères définis dans le formulaire communal d'annonce pour cabanes de jardin.

Vous avez des projets ?

- ☞ Nous vous invitons à prendre contact avec le bureau communal avant toute intervention, afin de vérifier si une demande de permis ou une simple annonce est requise.

De joyeuses Fêtes à toutes et tous !

Administration communale - Laetitia Jeanbourquin

FORÊTS – ENVIRONNEMENT – PÂTURAGES – ECONOMIE RURALE

Dicastère : M. Matthieu Butillon

ENVIRONNEMENT

Les bas-marais

Dans le cadre du plan de gestion des eaux, nous avons l'obligation d'entretenir les cours d'eau et plans d'eau communaux.

Les bas-marais, témoins des paysages d'autrefois, régressent fortement. Avec le temps et sans entretien régulier, ils se referment naturellement, appelé aussi phénomène d'atterrissement. Ils abritent une biocénose composée de plantes et d'animaux étroitement liés les uns aux autres, parmi lesquels on trouve un grand nombre d'espèces menacées.

Sur la Commune du Noirmont, nous recensons 8 bas-marais. L'objectif est d'en revitaliser un voire deux par année en fonction de l'importance des travaux.

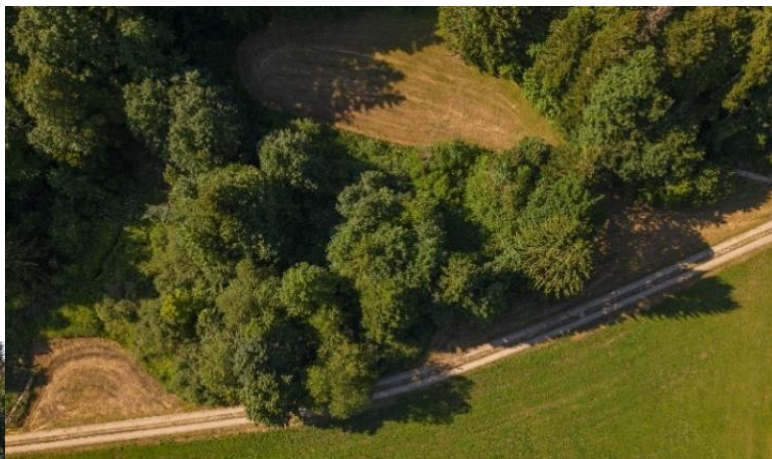
Cette année, nous avons revitalisé le bas-marais du Cerneux-Gonin, situé en montant à La Pautelle depuis le chemin des princes évêques. Nous avons réalisé les travaux avec des entreprises régionales, en collaboration avec le garde forestier et l'Office de l'environnement.

Les principaux travaux ont été de réouvrir le site, en sélectionnant arbres et arbustes, le curage d'une mare existante et la création de deux autres points d'eau.

Je vous souhaite de joyeuses Fêtes

Matthieu Butillon

Avant :



Pendant :



Après :



TRAVAUX PUBLICS – H18 – VOIRIE – ECLAIRAGE – ROUTE ET CIMETIERE

Dicastère : Mme Amandine Miserez

Moutons à mettre en pâture

Si vous avez des moutons et/ou avez une connaissance en possédant, nous offrons la possibilité de mettre ces animaux en pâture sur du terrain communal.

Si vous êtes intéressés ou pour plus d'informations, veuillez joindre le Bureau communal au 032 953 11 15.

Je vous souhaite de belles Fêtes

Amandine Miserez



AUTRES ASSOCIATIONS

ESPACE JEUNES FRANCHES-MONTAGNES

L'Espace Jeunes Franches-Montagnes (EJFM) tient chaque année un stand de prévention lors du Festival du Chant du Gros. Cette année, le thème choisi est le développement durable. Afin de rendre cette thématique attrayante et quelque peu festive, l'équipe d'animation organise un jeu-concours qui se décline en deux phases. La première, une dégustation de deux cocktails sans alcool, invite les festivaliers à deviner les ingrédients. La deuxième partie est un petit quiz sur le développement durable. Ici, l'idée est d'inviter les festivaliers à lire le contenu des affiches sur la thématique en question et de transmettre des informations. Une personne ressource, M. Bernard Surdez pour cette année, était présente afin de développer la thématique ou de répondre aux questions des personnes intéressées. Les échanges ont été très riches et, peut-être, avons-nous semé quelques petites graines.

Depuis l'année passée, une collaboration s'est mise en place avec Appel d'air, actif dans le domaine de la santé mentale pour les jeunes entre 12 et 25 ans de l'Arc jurassien. Le même quiz était proposé aux participants qui passaient d'un stand à l'autre. Chaque joueur a reçu un lot de participation et le grand gagnant un bon de CHF 100.- dans le magasin de son choix.

Nous remercions au passage nos généreux sponsors : les pharmacies du Noirmont et de Saignelégier, Sportissimo, Librairie des Franches-Montagnes, notre partenaire Appel d'air ainsi que tous nos bénévoles, adultes ou adolescents.

Depuis l'année passée également, le festival propose aux jeunes de visiter les coulisses du Chant du Gros. Afin de sélectionner les jeunes, un quiz sur le développement durable a été mis sur pied à l'EJFM. Les gagnants, au nombre de dix cette année, ont pu découvrir « l'espace artistes » de la petite scène, l'infrastructure au niveau ravitaillement, le restaurant des artistes et prendre conscience de l'investissement des nombreux bénévoles.





Depuis cette année, le P'tit du Gros s'est approché de nous afin de faire découvrir aux jeunes ses propres coulisses. Une quinzaine de jeunes a pu découvrir l'arrière-scène ainsi que l'espace dédié aux artistes. Peut-être que cette visite suscitera l'envie de s'investir en tant que bénévole, voire membre du comité du P'tit du Gros, d'ici quelques années. Pour rappel, le P'tit du Gros avait pris naissance suite à l'initiative d'un animateur de l'Espace Jeunes Franches-Montagnes et d'une équipe de jeunes. Bravo à eux pour cette belle évolution !

Dès lors, nos activités du quotidien ont repris le cours normal des choses, tant au sein de nos locaux, tant lors des sorties spéciales pendant les vacances. Vous pouvez d'ailleurs nous suivre sur notre site internet (www.espacejeunes-fm.ch) ainsi que sur les réseaux sociaux.

Depuis plusieurs années, l'EJFM travaille à son développement afin d'être accessible pour l'ensemble des jeunes des Franches-Montagnes. Des informations complémentaires suivront bientôt concernant ce projet.

Pour l'Espace Jeunes Franches-Montagnes - Laurence Surdez et Yves Voirol

BIBLIOBUS

De la lecture, et bien plus !

Deux samedis par mois, le Bibliobus s'arrête au Noirmont et propose un large choix de lecture : des albums pour les petits, des BD, des mangas, des romans et des guides pratiques.

Mais le Bibliobus, c'est plus que de la lecture : vous pouvez aussi y emprunter des DVD (et un lecteur DVD si vous n'en avez pas), télécharger des livres numériques sur votre liseuse ou votre tablette, ou même réserver un des kits thématiques pour faire du tricot, partir à vélo, organiser une fête ou observer les étoiles.

Pour ceux qui préfèrent écouter des histoires, des livres audio (textes lus), des albums avec une version sonore ou même des figurines audio pour les boîtes à histoires Tonies sont à disposition.

L'offre est complétée par une sélection de jeux vidéo (Nintendo Switch, Playstation 4 et 5). C'est un bon moyen d'essayer un nouveau jeu avant de l'acheter, ou même de tester une console Switch : le Bibliobus en met 2 à disposition.

Et si vous manquez d'inspiration, les bibliothécaires sont toujours présents pour vous conseiller, et vous proposent tout au long de l'année leurs coups de cœur et des sélections thématiques.



Comment venir au Bibliobus ?

Le Bibliobus stationne sur le parking entre l'église et l'école primaire, le samedi de 13h30 à 15h00.

En 2026, il sera présent aux dates suivantes :

10 et 24 janvier / 7 et 21 février / 7 et 21 mars / 11 et 25 avril / 9 et 23 mai / 6 et 20 juin / 4 juillet / 22 août / 5 et 19 septembre / 3, 17 et 31 octobre / 14 et 28 novembre / 12 décembre

Le saviez-vous ? Vous pouvez venir au Bibliobus dans n'importe quelle localité où il s'arrête (p.ex. aussi aux Breuleux, aux Bois, à Saignelégier, à Muriaux...).

Les lieux et horaires sont visibles sur le site internet www.bibliobus.ch

Combien coûte un abonnement ?

L'adhésion au Bibliobus est gratuite pour les enfants et les jeunes en formation.

Pour les adultes, la cotisation Standard coûte CHF 25.- par année (CHF 20.- pour Senior/Al).

La cotisation permet d'emprunter 10 documents à chaque passage, et de les conserver 4 semaines. Avec votre cotisation, vous soutenez l'association du Bibliobus et l'aidez à poursuivre sa route. Merci !

Comment s'inscrire ?

Montez simplement à bord du Bibliobus lors de son prochain passage au Noirmont. Après avoir rempli votre fiche d'adhésion et réglé la cotisation, vous recevrez votre carte de membre et pourrez de suite emprunter des documents.

PARC DU DOUBS

Une nouvelle mare au Noirmont

Le Parc du Doubs a mené à bien plusieurs projets cette année afin de poursuivre le développement des mares de son territoire, véritables pépites de biodiversité. Une mare a ainsi été créée au Noirmont cet été. D'une surface de 45 m², elle a été construite près du hameau de Sous le Terreau, dans un secteur comptant plusieurs dolines. Elle permet également d'assurer la connectivité avec les milieux humides naturels alentours, la réserve naturelle de Chanteraine et les étangs du Peu-Girard qui sont des sites d'importance nationale pour la reproduction des batraciens.

Les mares offrent effectivement un lieu de reproduction et un habitat essentiels à de nombreuses espèces animales, notamment les amphibiens et les insectes, et servent de point d'eau pour la faune indigène. Elles permettent également à une flore spécifique de se développer. La création et l'entretien de mares permettent donc de favoriser la biodiversité. Ces biotopes sont largement menacés : on considère que sur le Plateau suisse, 90% des petits plans d'eau ont disparu ces 100 dernières années.

En 2025, le Parc a également créé une mare à Épiquez et en a revitalisé trois autres sur la commune de Clos du Doubs, en procédant à leur curage. Cette opération permet de retirer la matière organique, feuilles mortes et branches, qui s'y est accumulée au fil des ans afin d'éviter la disparition du plan d'eau. Les matériaux prélevés sont laissés sur les berges durant 24 heures afin de permettre à la petite faune de s'échapper. Les berges sont également débroussaillées partiellement afin d'apporter davantage de lumière à la mare. Les travaux ont été réalisés par Aménat, une entreprise de la région, spécialisée dans les aménagements naturels, en étroite collaboration avec les agriculteurs et les communes concernés.

Le coût total de ces différents chantiers se monte à 40'000 francs. Ils ont été financés par des entreprises ainsi que des fondations locales et de Suisse alémanique. Ces actions viennent compléter les projets déjà réalisés par le passé par le Parc en faveur des plans d'eau. En effet, depuis 2019, une vingtaine de mares et de gouilles ont été réalisées ou revitalisées sur l'ensemble de son territoire.



MUSÉE RURALE JURASSIEN DES GENEVEZ

Recherche de nouveaux bénévoles

Le Musée rural jurassien des Genevez est toujours heureux d'accueillir de nouvelles personnes prêtes à s'investir bénévolement dans la vie du musée. Que vous soyez jeune ou moins jeune, si vous souhaitez consacrer un peu de votre temps à une activité culturelle et rejoindre une équipe conviviale, le musée vous ouvre grand ses portes au cœur des Franches-Montagnes !

Les activités proposées sont variées : accueillir les visiteurs lors des visites, repas ou apéritifs, participer à l'entretien du musée, de sa collection et du bâtiment, ou encore prêter main-forte à diverses tâches liées à la vie du musée.

S'engager au Musée rural jurassien, c'est contribuer à la mise en valeur de notre patrimoine régional et à la sauvegarde de la mémoire rurale qui fait la richesse de notre histoire commune.

📍 Renseignements et contact :

🌐 www.museerural.ch

✉ info@museerural.ch

📞 Mme Carole Pelletier, présidente – 078 714 39 18

📞 Mme M.-C. Comment, secrétaire – 032 484 00 80

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous espérons que ce 51ème Noirmont info vous a plu et transmis des informations utiles et intéressantes.

Les Autorités et le personnel de la Commune du Noirmont vous souhaitent de très belles fêtes de Noël, remplies de joie et de sérénité, ainsi qu'une excellente année 2026.

Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et réussite.

Merci à tous pour votre confiance et votre engagement au sein de notre communauté.

« Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles » Oscar Wilde



Y. Bussi